

Synthèse

Exploitation des rapports d'activité harmonisés

des ESMS pour enfants
en situation de handicap en Grand Est :

Données 2020

Etude produite à la demande de l'ARS
Grand Est par le CREAI Grand Est
et réalisée par Marjorie Hoenen,
chargée d'étude, sous la direction
de Thibault Marmont

Sommaire

Introduction.....	2
Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou l'inadéquation des solutions.....	3
1. Délai moyen d'admission.....	3
2. Taux d'enfants au titre de l'amendement Creton	4
3. Taux de scolarisation à l'école des enfants accompagnés en établissements spécialisés.....	5
4. Taux d'enfants relevant d'une mesure de protection de l'enfance.....	6
5. Amplitude moyenne d'ouverture des ESMS pour enfants handicapés.....	7
Développer les réponses inclusives et faire évoluer les prestations servies pour mieux répondre aux besoins	8
1. Part dans l'offre globale des places selon la modalité d'accueil.....	8
Améliorer en continu la qualité des accompagnements en favorisant l'adaptation des pratiques.....	9
1. Une dynamique de formation différente selon les catégories d'ESMS.....	9
2. Des métiers en tension notamment dans le soin	9

Table des illustrations

Figure 1 – Délai moyen d'admission par catégorie d'ESMS	3
Figure 2 – Délai moyen d'admission par département.....	3
Figure 3 – Jeunes relevant de l'amendement Creton, par catégorie d'ESMS.....	4
Figure 4 – Jeunes relevant de l'amendement Creton, par département	4
Figure 5 – Nombre et part des enfants scolarisés parmi les 3-15 ans, par catégorie d'ESMS	5
Figure 6 – Nombre et part des enfants scolarisés parmi les 3-15 ans, par département.....	5
Figure 7 – Mineurs bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, par catégorie d'ESMS.....	6
Figure 8 – Mineurs bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, par département	6
Figure 9 – Amplitude d'ouverture (globale) par catégorie d'ESMS.....	7
Figure 10 – Amplitude d'ouverture (globale) par département.....	7
Figure 12 – Répartition de places dans l'offre médico-sociale selon la modalité d'accueil.....	8
Tableau 1 – Nombre moyen de jours de formation par équivalent temps plein (ETP)	9
Tableau 2 – Taux d'occupation des postes	9

Introduction

Réalisée par le CREAI Grand Est à la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'étude des rapports d'activités harmonisé (RAH) présente une analyse des données transmises par les établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour l'enfance et l'adolescence en situation de handicap de la région Grand-Est. Les catégories d'ESMS concernées sont : les DITEP, les EEAP, les IEM/DIEM, les IES, les IME/DIME/DAME, les SESSAD. Près de 370 structures (en comptant les antennes territoriales) sont concernées.

Cette vue d'ensemble du secteur enfance-handicap permet de mettre en exergue des tendances fortes au niveau régional, tout en identifiant les spécificités territoriales, en particulier départementales. Cette étude se donne également pour objectif d'observer les évolutions du champ médico-social.

Rappelons que la transformation de l'offre médico-sociale, inscrite dans le plan d'action ministériel « *Ambition transformation 2019-2022* » poursuit quatre objectifs opérationnels, qui constituent la structure de ce document de synthèse :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou l'inadéquation des solutions aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie ;
- Développer les réponses inclusives et faire évoluer les prestations de services pour mieux répondre aux besoins des personnes ;
- Consolider une organisation territoriale intégrée au service de la fluidité des parcours de santé et de vie ;
- Améliorer en continu la qualité des accompagnements en favorisant l'adaptation des pratiques.

Ils sont déclinés en 23 indicateurs de suivi, dont trois indicateurs prioritaires sont inscrits dans le Programme Régional de santé (PRS) :

- Le nombre de personnes en situation de handicap sous **amendement Creton**.
⇒ La cible est une **diminution de ce nombre de 20 % chaque année**, pendant toute la durée du PRS (5 ans).
- Le **taux de scolarisation** des enfants handicapés.
⇒ Ce taux devra être porté à **50 % à horizon 2020 et à 80 % au terme du PRS**.
- La **part des services** dans l'offre médico-sociale.
⇒ L'objectif est d'atteindre **au moins 50 % de places de services à l'issue du PRS**.

Le taux de réponse de la campagne des RAH portant sur l'exercice de l'année 2020 est d'un peu plus de 90 %.

Compte tenu d'une année 2020 particulière, marquée par une crise sanitaire, les données ont été plus ou moins impactées. Il est possible que certains indicateurs présentent des résultats assez différents des années précédentes.

À noter que depuis cette campagne de collecte, les structures ont la possibilité, le cas échéant, de répondre en mode dispositif (DIME, DAME, DIEM...). Ces données sont présentées dans la catégorie d'ESMS de l'établissement auquel le service est rattaché.

Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou l'inadéquation des solutions

1. Délai moyen d'admission

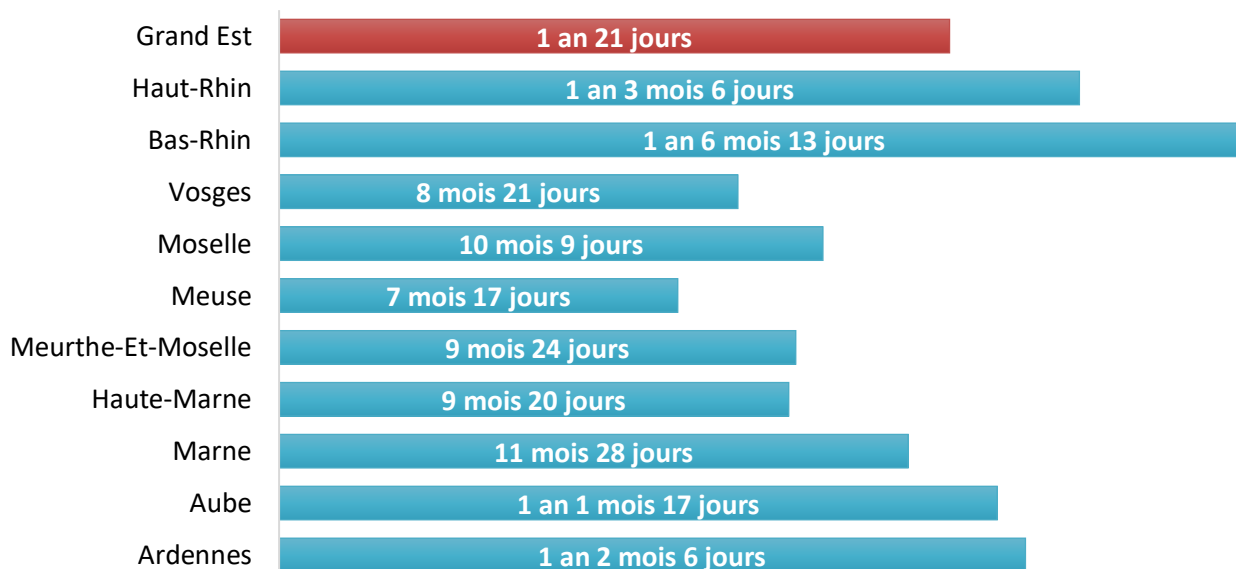
Figure 1 – Délai moyen d'admission par catégorie d'ESMS



Note de lecture : Dans les ESMS enfance du Grand Est, en 2020, le délai moyen d'admission est d'1 an et 21 jours.

Selon les déclarations des structures, le délai moyen d'admission¹ est d'1 an et 21 jours pour les jeunes entrés en ESMS en 2020, tous établissements confondus. Ce sont dans les SESSAD (DI/TSA/polyhandicap) et les IME/DIME/DAME que le délai est le plus important, dépassant l'année et quelques mois. Le délai le plus court concerne les IES avec un peu plus de 9 mois.

Figure 2 – Délai moyen d'admission par département



Le Bas-Rhin affiche le délai moyen d'admission le plus important de la Région (1 an et 6 mois). La Meuse a, quant à elle, le délai moyen d'admission le plus faible (7 mois et 17 jours).

¹ Délai d'admission : délai moyen entre la "date de début des prestations accordées" (notification) et la "date d'admission dans la structure des jeunes entrant en 2019 dans un ESMS.

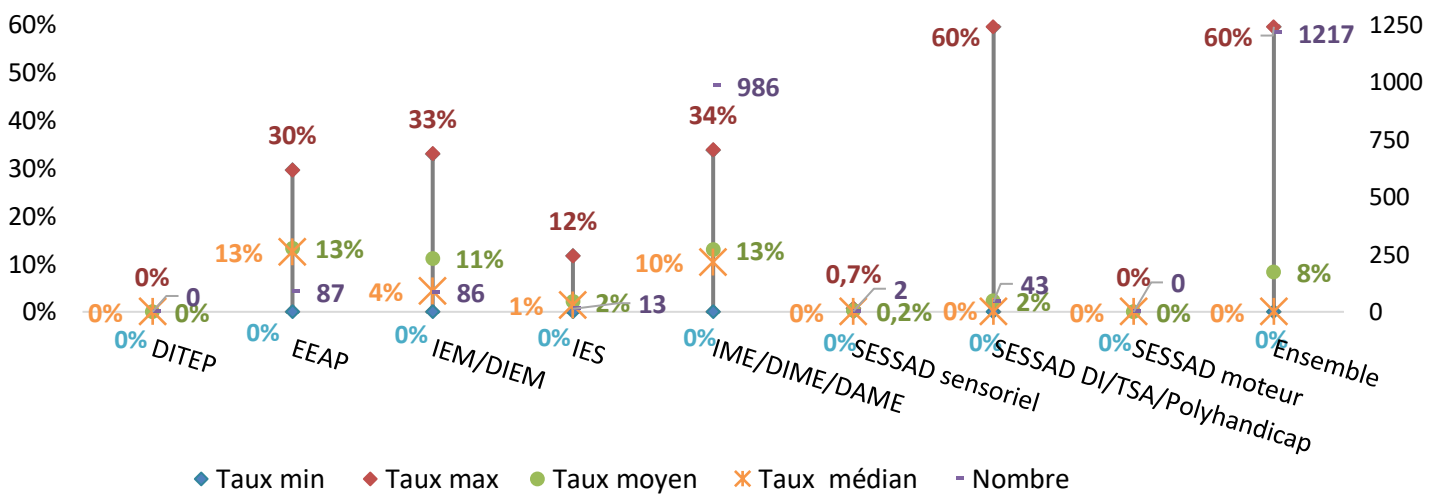
Ces résultats masquent au demeurant d'importants écarts. Ainsi, un IME du Bas-Rhin affiche un délai moyen d'admission pour les entrants de sa structure d'environ 51 mois (soit un peu plus de 4 ans), ce qui représente le plus long délai du Grand Est, toutes catégories d'ESMS confondues.

L'analyse de ces résultats doit néanmoins prendre en compte le fait que certains jeunes, dans cette période d'attente, ne sont pas systématiquement sans solution d'accompagnement.

On note une augmentation relativement importante du délai moyen d'admission comparé à 2019 (10 mois et 11 jours), et ceci est observable dans quasi toutes les catégories d'ESMS. Il est possible que l'année 2020, marquée par différentes périodes de confinement aient pu retarder des admissions de quelques mois allongeant ainsi le délai moyen d'admission.

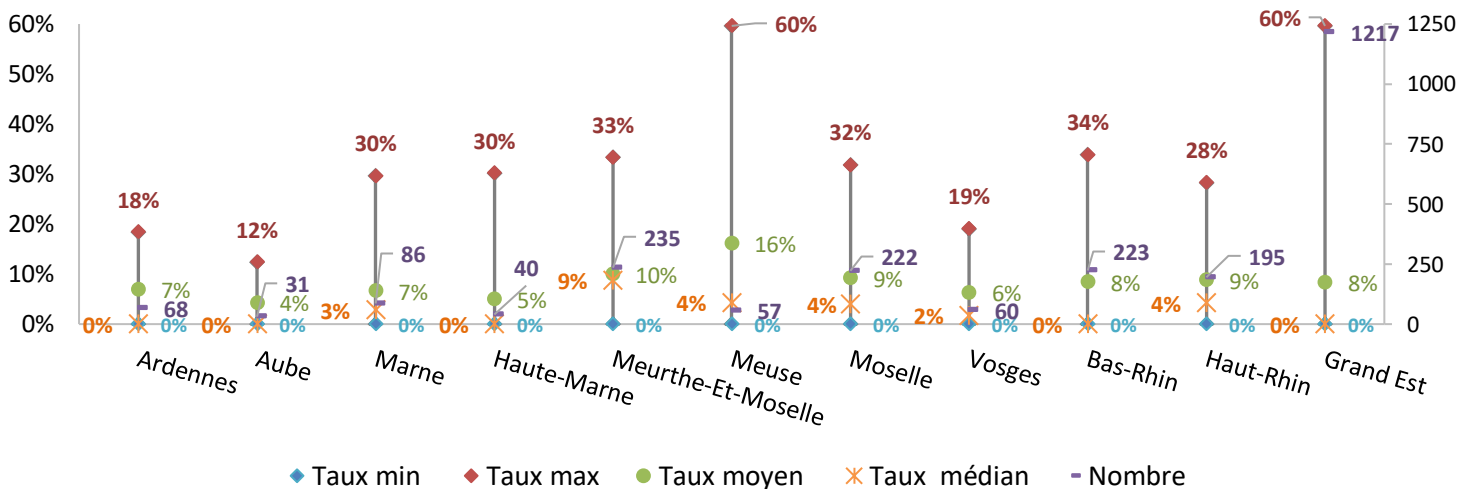
2. Taux d'enfants au titre de l'amendement Creton

Figure 3 – Jeunes relevant de l'amendement Creton, par catégorie d'ESMS



Note de lecture : En 2020, dans les IME/DIME/DAME répondants du Grand Est, 986 jeunes relevaient de l'amendement Creton. Le taux min est de 0 %. Le taux max s'élève à 34 %. Le taux moyen est de 13 %. La moitié des IME/DIME/DAME présentaient un taux égal ou supérieur à 10 %.

Figure 4 – Jeunes relevant de l'amendement Creton, par département



Note de lecture : En 2020, dans les ESMS enfant répondants du Bas-Rhin, 223 jeunes relevaient de l'amendement Creton. Le taux min est de 0 %. Le taux max s'élève à 34 %. Le taux moyen est de 8 %. 1 ESMS sur 2 n'accompagne pas de jeunes relevant de l'amendement Creton.

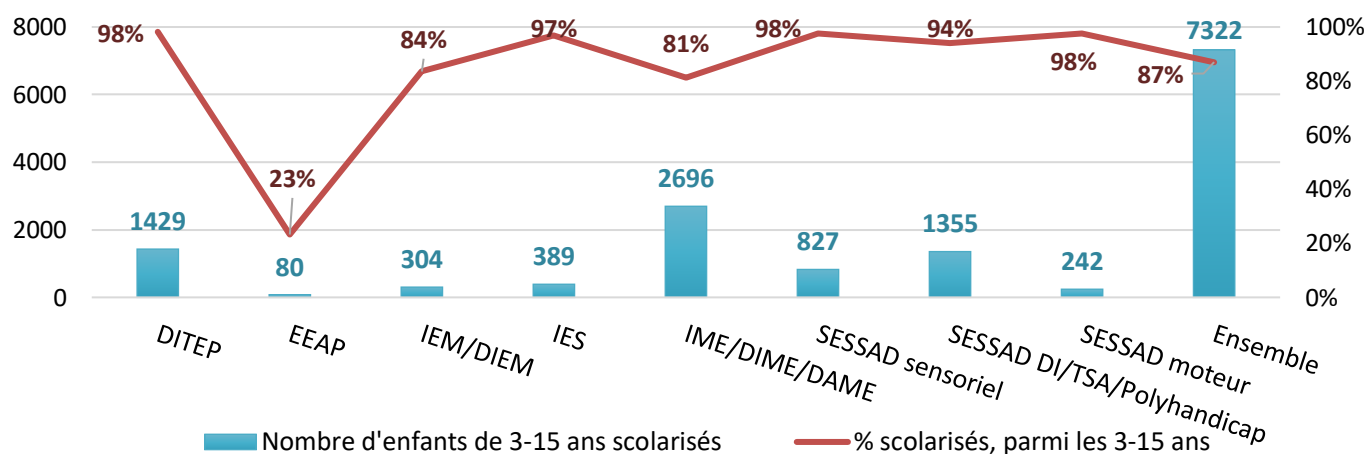
En Grand Est, en 2020, 8 % (1 217) des jeunes de la file active des ESMS relèvent de l'amendement Creton. En EEAP et dans les IME/DIME/DAME, ce taux est de 13 %, et est le plus élevé de l'ensemble des ESMS. Ils sont absents ou quasiment absents des SESSAD, IES et des DITEP.

À noter qu'une structure meusienne a indiqué que 60 % de sa file active était des jeunes relevant de l'amendement Creton, ce qui fait monter le taux moyen pour la Meuse à 16 %, ce qui est 2 fois plus élevé que le taux moyen au niveau régional.

En 2019, le taux de jeunes relevant de l'amendement Creton était de 7 %.

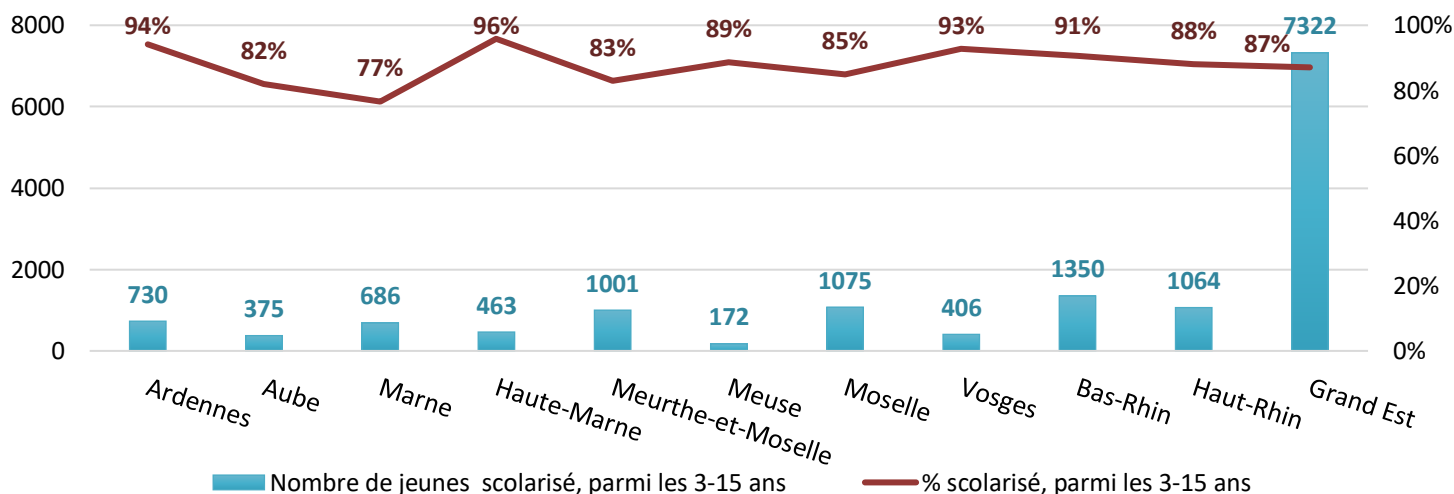
3. Taux de scolarisation à l'école des enfants accompagnés en établissements spécialisés

Figure 5 – Nombre et part des enfants scolarisés parmi les 3-15 ans, par catégorie d'ESMS



Note de lecture : Dans les EEAP du Grand Est, en 2020, 23 % des enfants étaient scolarisés.

Figure 6 – Nombre et part des enfants scolarisés parmi les 3-15 ans, par département



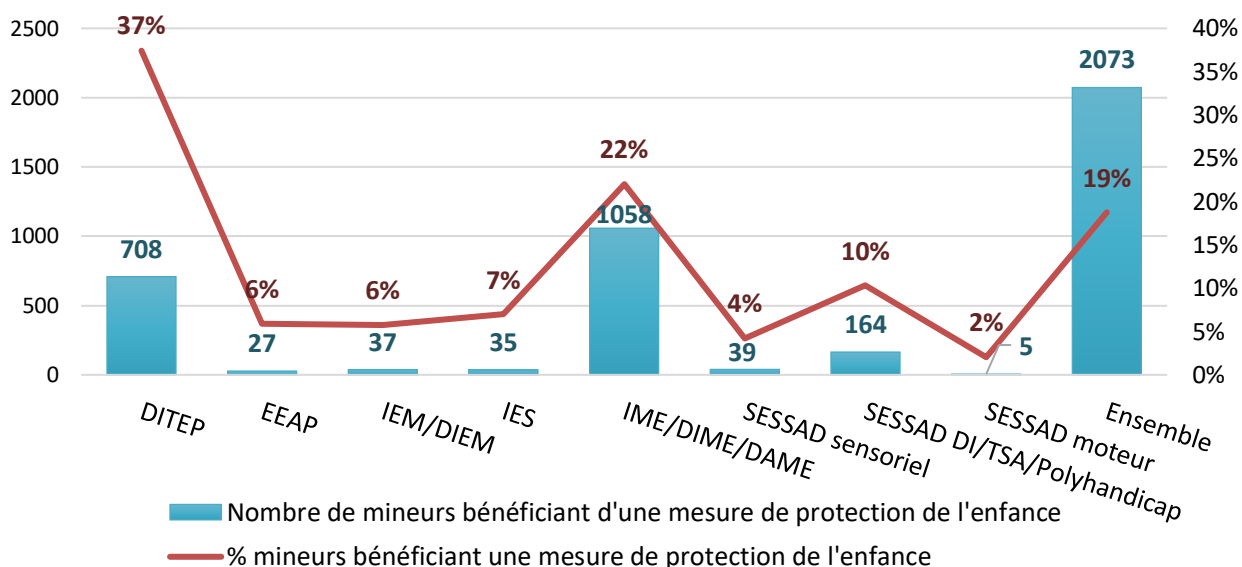
Dans le Grand Est, en 2020, 87 % des jeunes entre 3 et 15 ans étaient scolarisés dans un établissement scolaire, ou dans une unité d'enseignement, ou encore en enseignement à distance (type CNED). Cette part était identique en 2019.

Trois catégories d'ESMS se démarquent par des taux plus faibles, les EEAP (23 %), les IEM/DIEM (84 %) et les IME/DAME/DIME (81 %).

Au niveau départemental, la part des jeunes scolarisés parmi les 3-15 ans varie entre 77 % dans la Marne à 96 % en Haute-Marne.

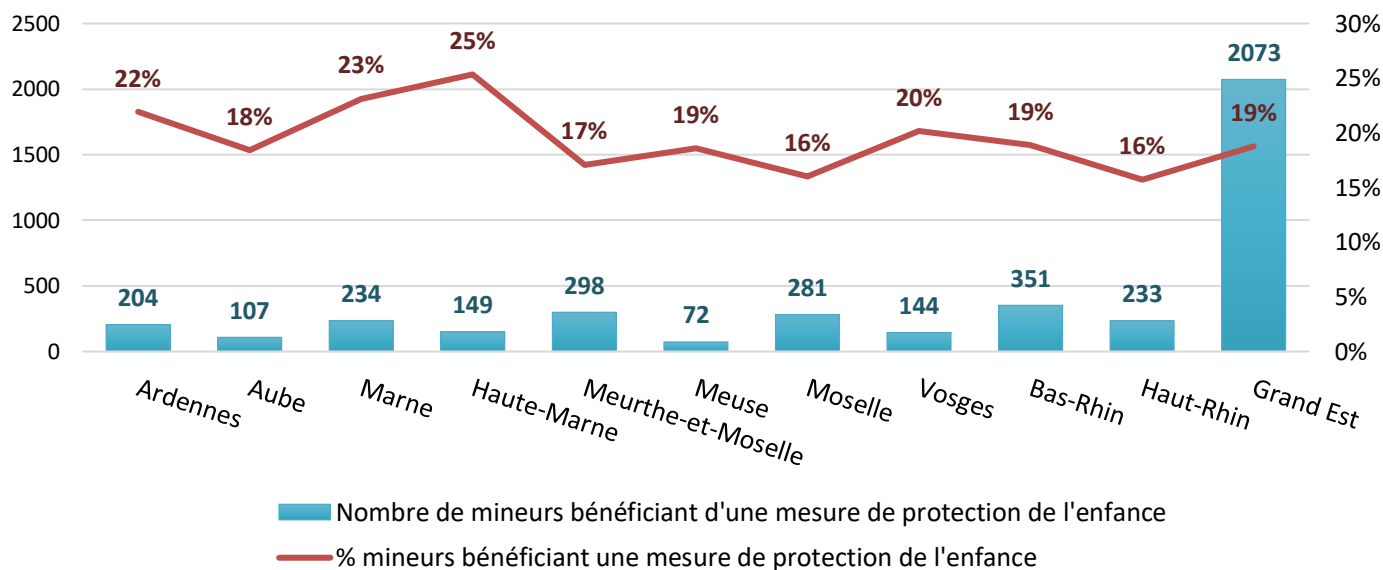
4. Taux d'enfants relevant d'une mesure de protection de l'enfance

Figure 7 – Mineurs bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, par catégorie d'ESMS



Note de lecture : Dans le Grand Est, en 2020, 19 % des mineurs accompagnés bénéficiaient d'une mesure de protection de l'enfance.

Figure 8 – Mineurs bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, par département



Dans le Grand Est, en 2020, 19 % des mineurs accompagnés bénéficiaient d'une mesure de protection de l'enfance, qu'elle soit administrative ou judiciaire, contre 18 % en 2019.

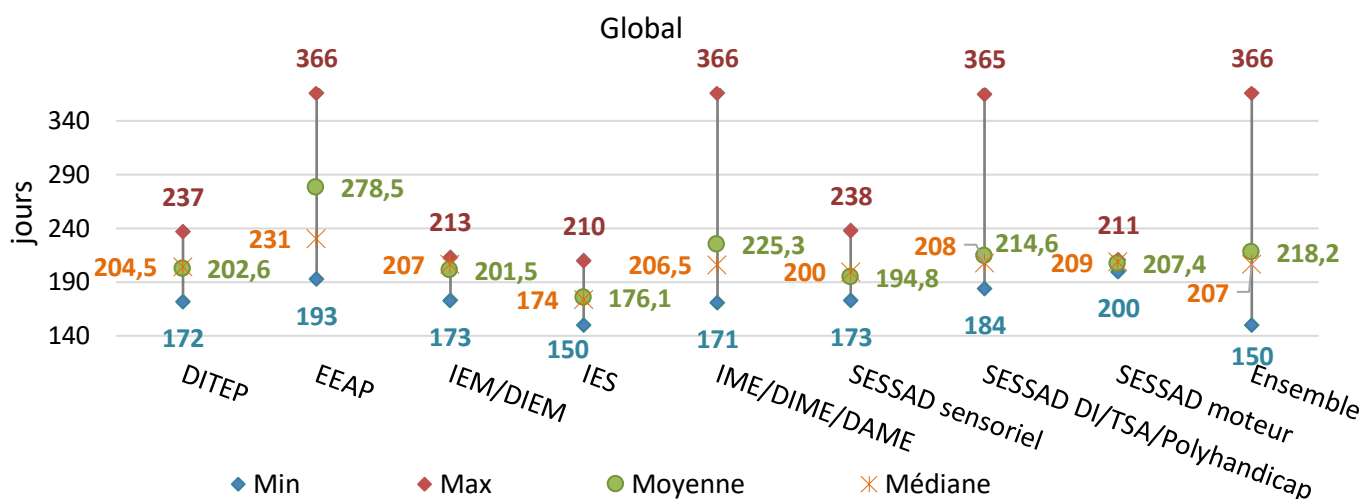
La Haute-Marne a le taux le plus élevé avec un quart des jeunes dans cette situation.

Les jeunes en DITEP sont les plus nombreux dans ce cas, près de 4 jeunes sur 10, toutes mesures confondues. Dès lors, pour leurs familles se pose la question du soutien des compétences parentales, possiblement éprouvées par les manifestations comportementales de l'enfant.

Dans les IME/DIME/DAME, 22 % des jeunes ont une mesure de protection de l'enfance.

5. Amplitude moyenne d'ouverture des ESMS pour enfants handicapés

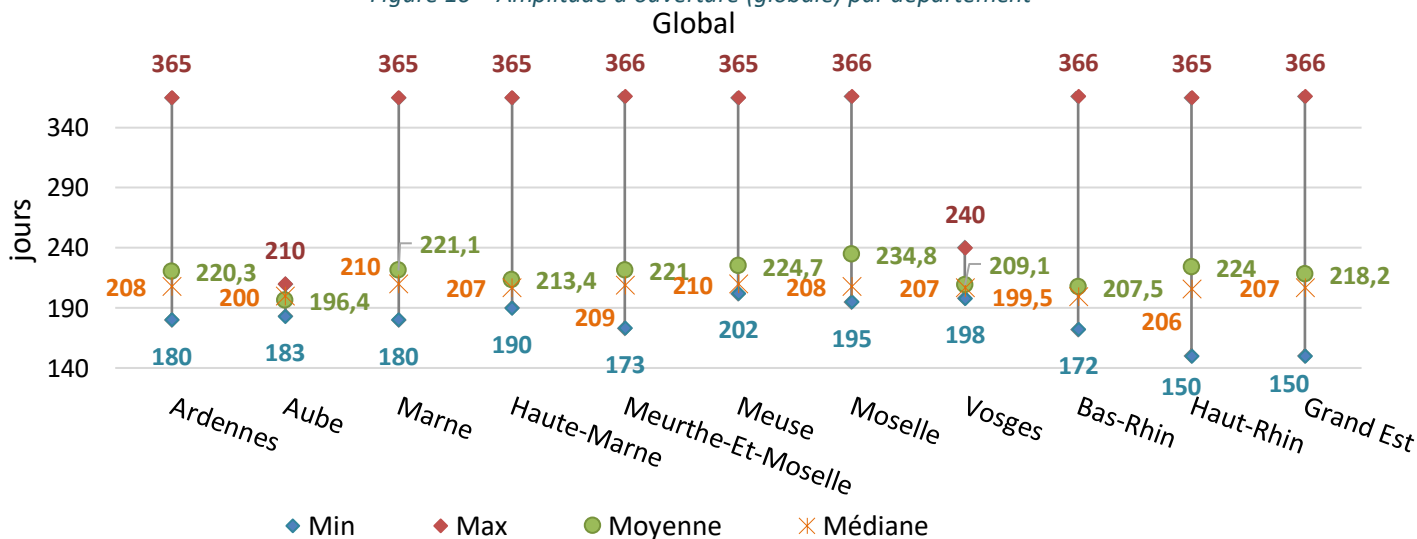
Figure 9 – Amplitude d'ouverture (globale) par catégorie d'ESMS



Les ESMS du Grand Est sont ouverts au minimum 150 jours par an, le maximum est de 366² jours, la moyenne s'élevant à 218 jours par an (contre 214 en 2019).

Les IME/DIME/DAME sont les ESMS ayant l'amplitude d'ouverture la plus importante, avec un écart de 195 jours entre la valeur la plus élevée et la plus basse (366-171=195). Les EEAP sont les plus longtemps ouverts dans l'année, en moyenne 278,5 jours par an. Tandis que les IES restent ouverts en moyenne 176 jours par an, avec une amplitude d'ouverture allant de 150 jours à 210 jours (60 jours d'écart) selon l'établissement.

Figure 10 – Amplitude d'ouverture (globale) par département



Les ESMS de Moselle sont les plus longtemps ouverts dans l'année, en moyenne, 235 jours par an. La moitié des ESMS de Moselle sont ouverts au moins 208 jours par an. À noter que dans le Haut-Rhin un ESMS est ouvert 150 jours.

Dans l'Aube, l'amplitude d'ouverture est la plus restreinte, entre 183 jours et 210 jours selon les structures, pour une moyenne départementale de 196 jours.

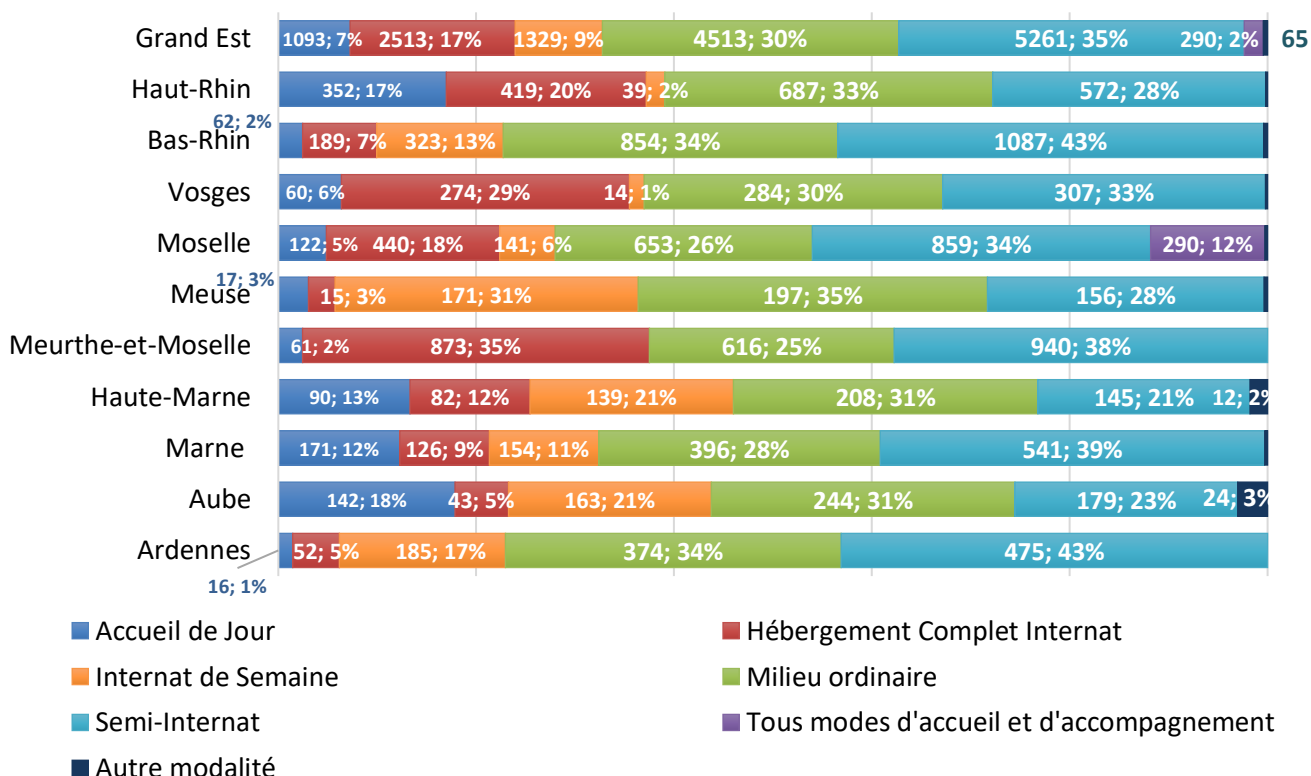
² L'année 2020 est une année bissextile.

Développer les réponses inclusives et faire évoluer les prestations servies pour mieux répondre aux besoins

Les données présentées ci-dessous concernant l'offre proviennent du FINESS consolidé au 31/12/2020 de l'ARS Grand Est.

1. Part dans l'offre globale des places selon la modalité d'accueil

Figure 11 – Répartition de places dans l'offre médico-sociale selon la modalité d'accueil.



La modalité d'accueil regroupant le plus grand nombre de places est celle du semi-internat, avec 5 261 places, soit 35 %. Dans les Ardennes et dans le Bas-Rhin ce mode d'accueil représente jusqu'à 43 % de l'ensemble des places.

L'accompagnement en milieu ordinaire représente la seconde modalité d'accueil la plus importante avec 4 513 places. **Un tiers de l'offre médico-sociale propose un accompagnement des jeunes dans leur contexte de vie habituel.**

Concernant toutes les autres modalités, les parts varient davantage d'un département à un autre. Les places en accueil de jour représentent 7 % des places au niveau régional. Cette part varie d'1 % dans les Ardennes à 18 % dans l'Aube.

Les places en accueil de jour représentent 7 % des places de l'ensemble de l'offre. Cette part est très variable selon le département, passant d'1 % dans les Ardennes, et jusqu'à 18 % des places dans l'Aube.

On note l'absence d'internat de semaine en Meurthe-et-Moselle préférant davantage de places en hébergement complet internat (35 % contre 17 % pour la moyenne régionale). A l'inverse, dans la Meuse, on observe une part plus importante de places en internat de semaine (31 %) que de places en hébergement complet internat (3 %).

Améliorer en continu la qualité des accompagnements en favorisant l'adaptation des pratiques

1. Une dynamique de formation différente selon les catégories d'ESMS

Tableau 1 – Nombre moyen de jours de formation par équivalent temps plein (ETP)³

	DITEP	EEAP	IEM	IES	IME	SESSAD sensoriel	SESSAD DI/TSA/Polyhandicap	SESSAD moteur	Ensemble
D'adaptation/développement des compétences	1,6	0,9	0,7	2,4	1,2	2,7	2,9	2,0	1,4
Obligatoire (Habilitation. SST. PSC1...)	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
Actions de prévention	0,1	0,0	0,0	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1
Diplômante	0,6	0,5	0,2	0,8	1,0	0,3	0,7	0,4	0,7
Qualifiante	0,2	0,0	0,1	0,6	0,3	0,0	0,2	0,3	0,2
VAE	0,02	0,04	0,00	0,01	0,03	0,00	0,01	0,00	0,02
Total	2,7	1,7	1,3	4,0	2,9	3,3	4,1	2,9	2,8

Note de lecture : En 2020, dans les ESMS enfance du Grand Est, en moyenne, on compte 2,8 jours de formation par ETP.

Compte tenu de la situation sanitaire, de nombreuses formations ont été annulées en 2020. Néanmoins, 8 658 professionnels ont bénéficié d'au moins une action de formation pour un volume total de 152 082 heures, soit -64 % par rapport à 2019 où le volume total d'heures s'élevait à 420 905 heures.

Le nombre moyen de jours de formation par équivalent temps plein est de presque 3 jours pour l'ensemble des ESMS. Cependant, des différences existent entre les IEM comptant le moins de jours de formation par ETP (1,3) et les IES et SESSAD DI/TSA/Polyhandicap qui comptent 4 jours de formation par ETP.

Les formations d'adaptation et de développement des compétences sont celles qui ont été suivies par le plus grand nombre de personnes et représentent de loin le volume horaire le plus important (52 % de l'ensemble des heures de formation).

2. Des métiers en tension notamment dans le soin

Tableau 2 – Taux d'occupation des postes

		Personnel éducatif, pédagogique et social	Psychologue	Personnel médical	Personnel paramédical
Grand Est	Nb ETP budgétés (1)	4262,53	278,07	78,78	1055,52
	Nb ETP réels (2)	4300,76	279,34	60,17	933,53
	Écart (2-1)	38,23	1,27	-18,61	-121,99
	Taux⁴	0,9%	0,5%	-23,6%	-11,6%

Dans le Grand Est, en 2020, parmi les ESMS enfance répondant, le personnel médical compte 18,61 ETP non pourvus, ce qui représente 23,6 % des ETP budgétés dans le domaine médical. Le personnel éducatif, pédagogique et social compte 38,23 ETP en plus que budgétés, soit 0,9 % des ETP budgétés dans ce domaine.

³ Calcul :
$$\frac{(\text{Nombre d'heures (par personne)} * \text{Nombre de personnes})}{\text{Nombre total d'ETP}}$$

⁴ Taux =
$$\frac{\text{ETP réel} - \text{ETP budgété}}{\text{ETP budgété}}$$